

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 23 NOVEMBRE 2015

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 33
Pouvoirs : 3
Votants : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 17 novembre 2015

Le 23 novembre 2015, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY, Chantal NOEL, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Nathalie BARDE (Pouvoir Marc PECHOUX), André COLLON (Saint Jean de Thurigneux), Dominique DESFORGES (Pouvoir Claude TRASSARD), Marie LABROSSE (Saint Bernard), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Marie-Claude OVISTE (Savigneux), Monique RONGEON (Ars sur Formans), Anny SANLAVILLE (Pouvoir Vincent LAUTIER), Nathalie TISSERAND (Parcieux).

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Christian BAISE

OBJET : ASSAINISSEMENT : INDEMNISATION DU CAMPING DE L'ECLUSE A PARCIEUX SUITE AUX TRAVAUX DE LA STEP DES BORDS DE SAONE.

M. Bernard REY, Vice-Président en charge de l'Assainissement, rappelle que Les travaux de construction de la station d'épuration des bords de Saône à Massieux et d'aménagé des réseaux de collecte ont été réalisés d'avril 2014 à octobre 2015, avec notamment la pose du réseau d'assainissement (collecteur) sur le chemin rural dit « de dessous », sur la commune de Parcieux.

Ce chemin donne accès au camping de l'Ecluse, géré sous bail commercial par la SARL SAJAY. Les gérants du camping de l'Ecluse ont déploré des nuisances causées par la réalisation des travaux de la station d'épuration et ont sollicité la réparation des préjudices liés à ces travaux auprès de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée.

Un accord a été trouvé sur l'étendue et les modalités de la réparation des préjudices subis par la SARL SAJAY et un protocole transactionnel est proposé pour indemniser ces préjudices.

L'indemnité a été fixée en considérant le chiffre d'affaires du camping pour les années 2014 et 2015, en comparaison de l'année 2013 prise comme année de référence. Les chiffres ont été attestés par le comptable de la SARL SAJAY.

Une indemnité forfaitaire pour gêne physique et gêne à la circulation est également fixée. Au total, l'indemnité s'élève à la somme globale et définitive de 47 638 € TTC.

Le bureau du 12 novembre 2015 a donné un avis favorable à cette transaction qui éteint toute possibilité pour la SARL SAJAY de rechercher la responsabilité de la CCDSV et des entreprises

mandataires, et lui interdit d'engager toute action contentieuse contre la CCDSV du fait du fonctionnement de la station d'épuration intercommunale.

Inversement, la SARL SAJAY obtient réparation immédiate des préjudices subis.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 1 voix contre, 8 abstentions, et 27 voix pour, M. Vincent LAUTIER, maire de Parcieux, ne participant pas au vote :

- ✓ **Adopte** le protocole transactionnel proposé entre la CCDSV et la SARL SAJAY ;
- ✓ **Autorise** le président à signer ce protocole transactionnel ;
- ✓ **Dit** que les crédits nécessaires à cette indemnisation seront pris sur le compte 6227 du budget assainissement collectif 2015 après décision modificative permettant d'alimenter ce compte.

A Trévoux, le 23 novembre 2015

**Le Président,
Bernard GRISON**

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20151123-2015C123-AS
Affichage le :

- 1 DEC. 2015

- 1 DEC. 2015

